

PORTRAIT SOCIAL

Communauté de Communes du Grand Langres

Décembre 2021

39.9%
personnes
couvertes

3 516
allocataires

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf

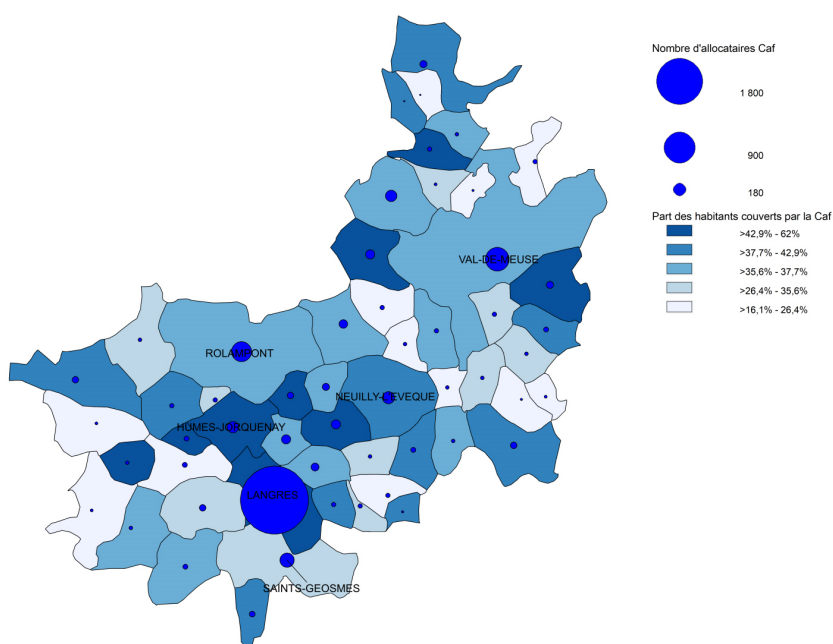
Sur la Communauté de Communes du Grand Langres, 8 347 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 39,9% de la population. Sur le territoire, ce taux varie de 16,13% à 62% selon les communes.

La Communauté de Communes se caractérise par une proportion d'allocataires isolés sans enfant (44,99%), inférieure au niveau départemental de 46,20%.

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus.

1045 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau inférieur à 1135 €. Dans ces foyers précaires vivent 1010 enfants de moins de 20 ans.

La Communauté de Communes du Grand Langres est couverte par une CTG signée en juin 2020.



Source : CAF et INSEE, BCA 2021 et BCE 2020.

POUR ALLER PLUS LOIN...

<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



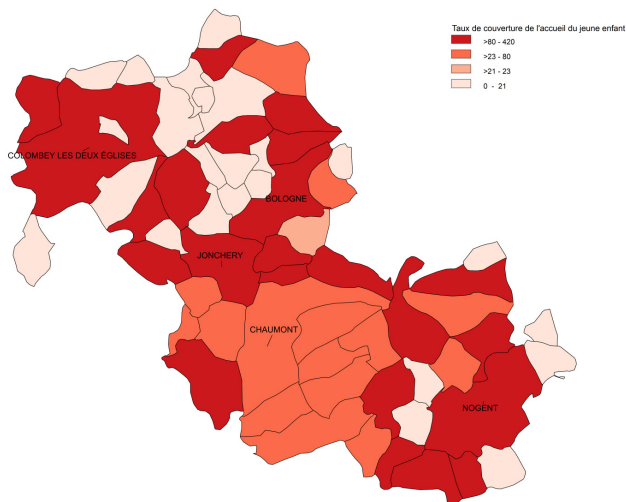
Zoom sur les alloca-
taires à bas revenus

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



Source : CNAF Open data 2019

Le taux de couverture* petite enfance pour la CC du Grand Langres est de 84,34%. Au niveau national, ce taux est de 55,31% et de 71,2% au niveau départemental.

➤ [POUR ALLER PLUS LOIN...
http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global](http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global)

La Caf de la Haute-Marne soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. 68 places d'accueil en établissement d'accueil du jeune enfant sont disponibles pour les familles.

Les établissements financés en 2021

7 structures situées sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Langres :

- 1 multi-accueil : Langres (40 places).
- 2 micro-crèches : Rolampont (10 places) et Val-de-Meuse (10 places).
- 2 RPE : Langres/Rolampont et Val-de-Meuse.
- 1 lieu d'accueil Enfants Parents (LAEP) : Langres.
- 1 MAM : Langres (8 places).

Source : Caf BCA 2021

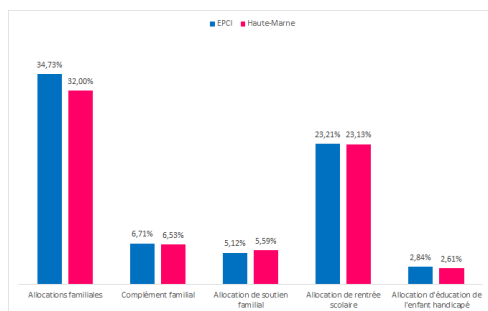
*Taux de couverture accueil petite enfance : Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil «formels» pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



Source : Caf BCA 2021

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants. La part des allocataires avec l'allocation familiale, le complément familial, l'allocation de rentrée scolaire et l'allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé est supérieure au niveau de la CC du Grand Langres par rapport au département.

- 34,73% des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant contre 32% au niveau départemental.
- 6,71% perçoivent un complément familial contre 6,53% au niveau départemental.

- 23,21 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants contre 23,13% au niveau départemental.
 - 2,84% sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé contre 2,61%.
- En revanche, 5,12% perçoivent l'allocation de soutien familial destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un de ses parents contre 5,59% au niveau départemental.

Les établissements et actions financés en 2021

La Caf s'engage aussi de manière importante dans le soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

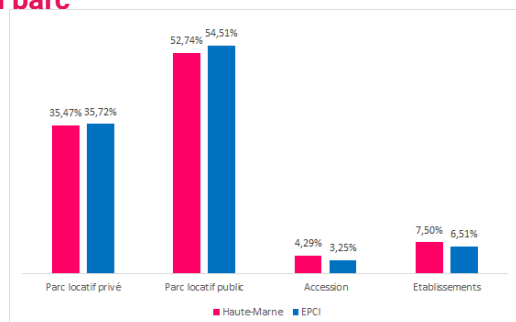
3 actions REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) et 12 actions CLAS (Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire) ont été financées en 2021.

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



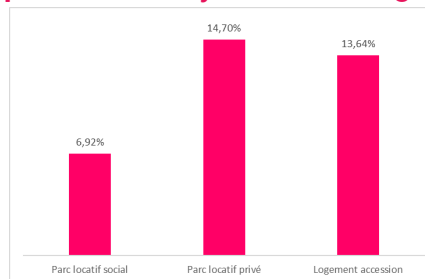
Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf BCA 2021

Fin 2021, 1352 foyers de la CC du Grand Langres reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente 2643 personnes, soit 12,63 % de la population totale du territoire (14,58% au niveau du département). 54,51 % des bénéficiaires d'une aide au logement relèvent du parc locatif public. 3,25% perçoivent l'aide au logement en accession (4,29% au niveau départemental).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf BCA 2021

128 foyers consacrent plus de 40% de leurs revenus au paiement du loyer et des charges. 14,7% des allocataires dépendant du parc locatif privé dépensent plus de 40% de leurs revenus pour se loger, contre 6,92% des allocataires dépendant du parc locatif public et 13,64% des allocataires en accession.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



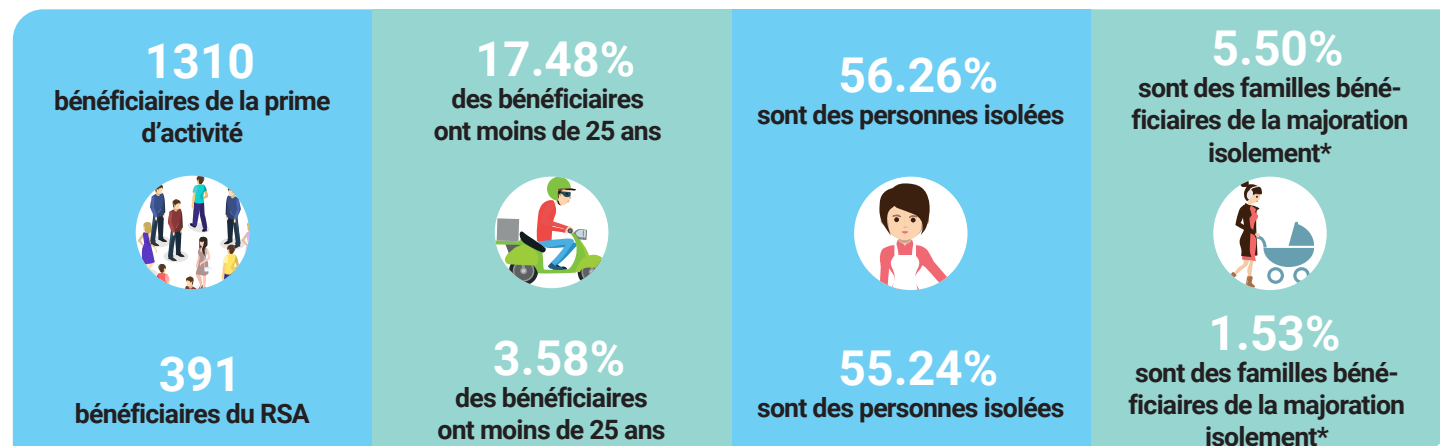
La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante.

Cette mission se traduit par :

- Le versement du revenu de solidarité active (Rsa) à 391 allocataires de la CC du Grand Langres,

- 1310 bénéficiaires de la prime d'activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.
- 409 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah). 55,99% d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein.

Profil des bénéficiaires de la prime d'activité et du RSA de droit commun



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

➤ POUR ALLER PLUS LOIN...

<http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>

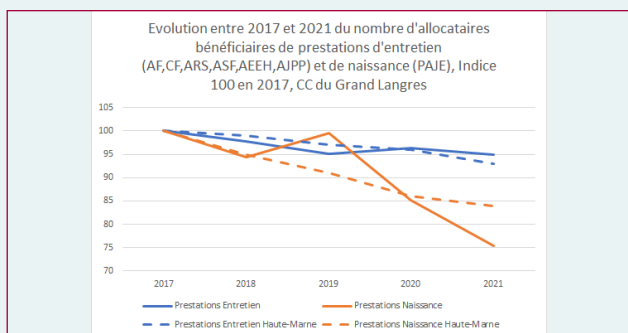


L'évolution du nombre d'allocataires par type de prestation

La Caf gère le bénéfice de 13 prestations légales sur le champ de la famille et de la solidarité. Le nombre de bénéficiaires des principales d'entre-elles a évolué au cours des cinq dernières années, ce zoom donne quelques facteurs d'explication de ces évolutions.

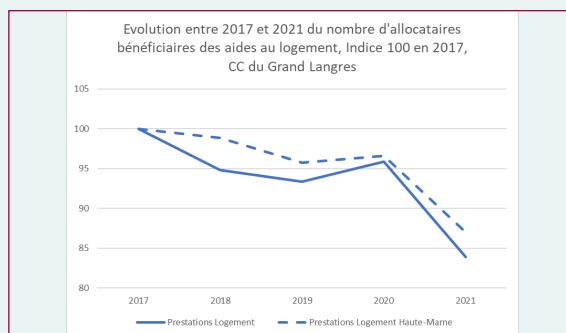
Toutes les données sont extraites des Bases Communales Allocataires de la Caf aux 31 décembre des années 2017 à 2021. Elles portent sur les allocataires ayant un droit versable au titre de ces mois de décembre.

NAISSANCE/PARENTALITÉ



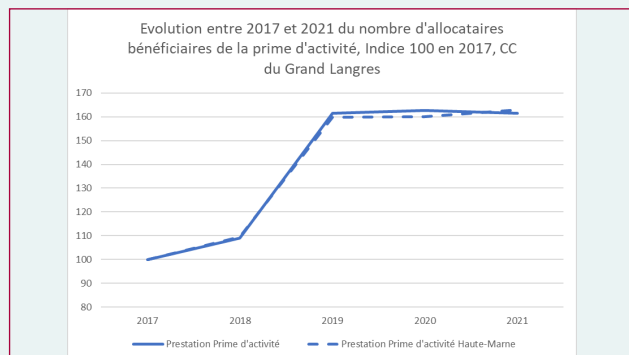
La baisse tendancielle des prestations « d'accueil du jeune enfant » (Paje) s'explique à la fois par une baisse de la natalité sur la période 2017-2020 et par une baisse du recours au congé parental depuis la mise en place de la PreParE en 2015, qui visait à équilibrer son recours entre les deux parents¹.

LOGEMENT



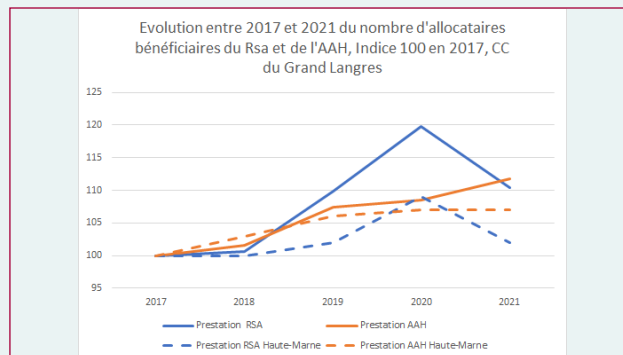
Au niveau national comme au niveau local, le nombre de bénéficiaires des aides au logement baisse en 2021 du fait de la réforme qui prend en compte des ressources plus récentes pour déterminer le droit et actualise trimestriellement la situation du foyer allocataire. La tendance haussière de ressources dans le temps explique en grande partie cette baisse. De plus, la réforme conduit à réviser plus fréquemment le statut de bénéficiaire en cas de hausse des revenus².

PRIME D'ACTIVITÉ



Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité a fortement augmenté en 2019 du fait d'une hausse des montants versés et du plafond de revenu permettant d'en bénéficier³. Cette évolution fait suite au mouvement des « gilets jaunes ». La forte médiatisation de cette réforme a favorisé une hausse du taux de recours à la prime d'activité dès la fin d'année 2018.

SOLIDARITÉ



Les évolutions du nombre de bénéficiaires du Rsa sont marquées par la crise sanitaire de 2020. Le nombre de sorties dudit dispositif en cours d'année a été exceptionnellement faible, en lien avec une situation économique dégradée et avec la mise en place de mesures exceptionnelles de maintien dans le dispositif⁴. L'année 2021 montre un retour au niveau antérieur à la crise.

Le nombre de bénéficiaires de l'Aah augmente tendanciellement. Cette hausse est portée exclusivement par les bénéficiaires présentant un taux d'incapacité inférieur à 80 %⁵.

¹ Observatoire national de la petite enfance, « L'accueil du jeune enfant en 2020 », édition 2021, pp 66-68.

² Cnaf, L'essentiel n°210, « Bilan économique et social de la réforme des aides au logement de 2021 », 2022.

³ Cnaf, « Prime d'activité conjoncture » n°15 à 24, janvier 2020 à juillet 2022.

⁴ Cnaf, « RSA Conjoncture » n°31 à 37, octobre 2020 à juillet 2022.

⁵ DREES, « Minima sociaux et prestations sociales », édition 2021, pp 201-207.